

# Tutoriel DADS/DAS2 2021

Date: 10/01/2022

Auteur: Aymeric BOCQUET – Responsable Conseil 2021-2022

Relecteur: Olivia DALMASSO - Responsable Conseil 2020-2021

Florence GLOVER – Attachée de direction

Diffusion: Juniors, Equipe CNJE







# Sommaire

| I. INT  | RODUCTION:   | 3  |
|---------|--|----|
|         | ALISATION DE LA DADS :   |    |
| 1.      | ETAPE 1: INSCRIPTION.  | 4  |
| 2.      | ETAPE 2 : INITIALISATION DE LA DADS ET REMPLISSAGE DU FORMULAIRE ETABLISSEMENT | 6  |
| 3.      | ETAPE 3 : REMPLISSAGE DU FORMULAIRE SALARIE.                                   | 16 |
| 3.      | Etape 4 : Remplissage du formulaire honoraires (DAS2)                          | 27 |
| 4.      | ETAPE 5 : CONTROLE ET VALIDATION DE LA DECLARATION DADS ET DAS2                | 32 |
| III. GE | ESTIONS DES PROBLEMES  | 35 |
| 1.      | PANNEAU DADSNET NON PRESENT  | 35 |
|         | CHEVAUCHEMENT DES PERIODES DE REMUNERATION                                     |    |
| 3.      | GESTION DES NUMEROS DE SECURITE SOCIALE  | 39 |
| 4.      | Un probleme inconnu est detecte  | 40 |



# I. Introduction:

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) reprend toutes les rétributions et tous les honoraires versés par la Junior durant l'année civile N. Elle est à retourner au 31 janvier N+1 au plus tard. Sa déclaration en ligne permet également d'effectuer celle de la DAS2, dans laquelle doivent être déclarés tous les honoraires supérieurs à 1 200€ versés sur l'année civile, aussi bien aux intervenants de la Junior (1 200€ net) qu'aux prestataires externes (1 200€ TTC) comme par exemple votre expert-comptable ou votre éventuel organisme certificateur.

Si vous n'avez émis aucun bulletin de versement au cours de l'année 2021, vous devez faire une déclaration à néant.

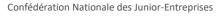
Le tutoriel suivant vous aidera à remplir la DADS et la DAS2 pour les rétributions versées en 2021.

Si vous n'êtes pas concernés par la DAS2, vous n'avez pas à faire l'Etape 4, mais il faudra nécessairement faire l'étape 5 pour réaliser le contrôle de votre DADS.

# Cas des stagiaires et gratification de stage :

Comme pour les BRC, il ne faut déclarer les données sociales des stagiaires que si la gratification du stage dépasse la rétribution exonérée de charges sociales (Plus d'information ici : <a href="https://legal.junior-entreprises.com/stagiaire-en-junior/">https://legal.junior-entreprises.com/stagiaire-en-junior/</a>).

Janvier 2022





# II. Réalisation de la DADS:

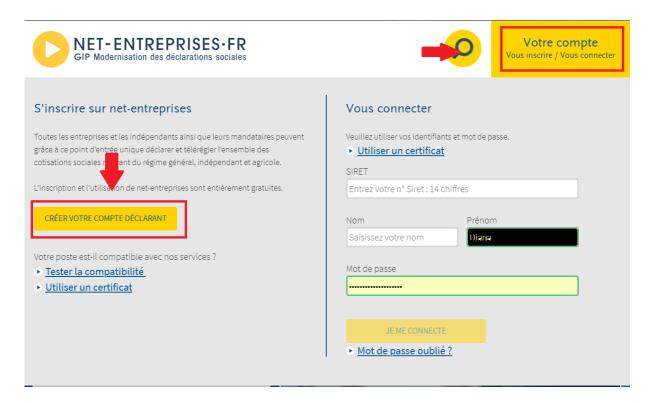
# 1. Etape 1: Inscription

La première étape concerne les structures n'ayant jamais déclaré la DADS en ligne auparavant via net-entreprises. Si vous avez déjà déclaré la DADS en ligne l'année dernière sur net-entreprises, munissez-vous de vos identifiants (contactez au plus vite le Trésorier vous ayant précédé si vous ne les trouvez pas) et passez directement à l'étape 2.

Rendez-vous sur le site Internet : <a href="https://www.net-entreprises.fr/">https://www.net-entreprises.fr/</a>

Si, malgré tout, vous ne trouvez plus vos identifiants, contactez la CNJE pour savoir comment débloquer la situation avec net-entreprises.fr

1. Cliquez sur « Votre compte » puis « Créer votre compte déclarant » :

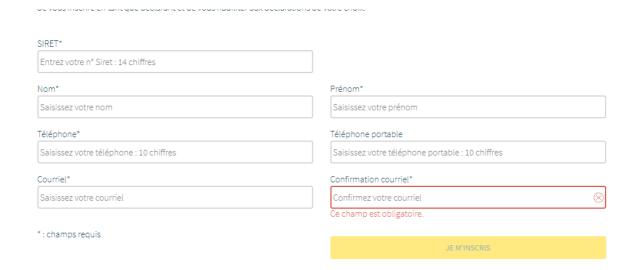


2. Remplissez les coordonnées de la personne qui se chargera de la déclaration (vous), renseignez votre numéro SIRET et validez :

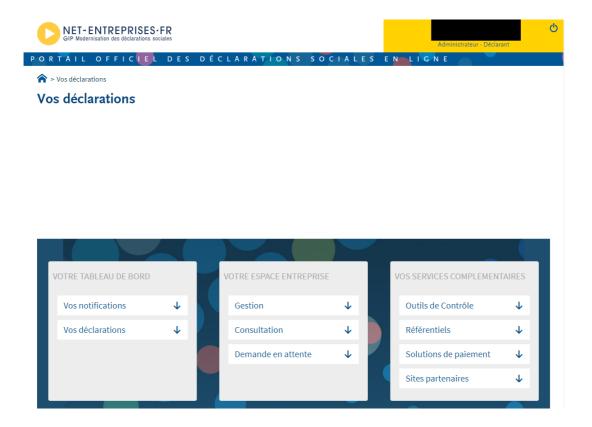


Confédération Nationale des Junior-Entreprises





3. Un message va apparaître vous indiquant que vous allez recevoir par courrier un code validation afin de finaliser votre inscription. Une fois ce code renseigné, vous allez être redirigé vers cette page :



Janvier 2022

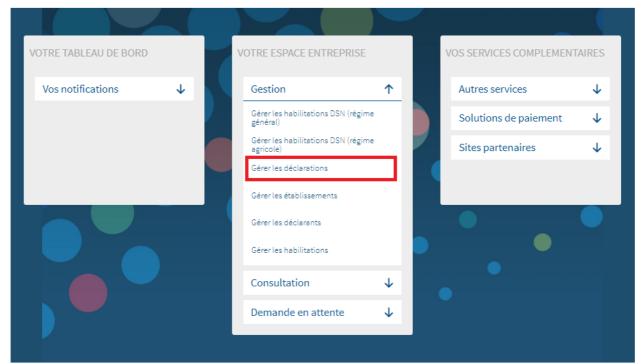
Confédération Nationale des Junior-Entreprises



- 2. Etape 2 : Initialisation de la DADS et remplissage du formulaire établissement
- 1) Il faudra maintenant activer l'application DADS-Net. Pour cela, il faudra allez dans « Gestion » puis « Gérer les déclarations » :

#### Vos déclarations

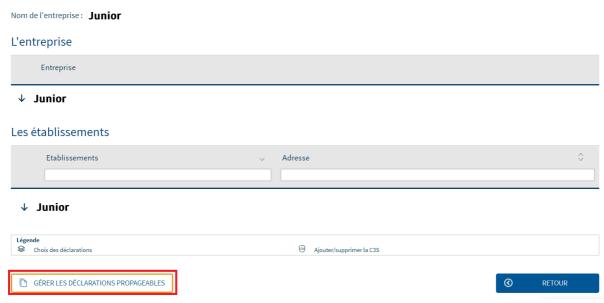




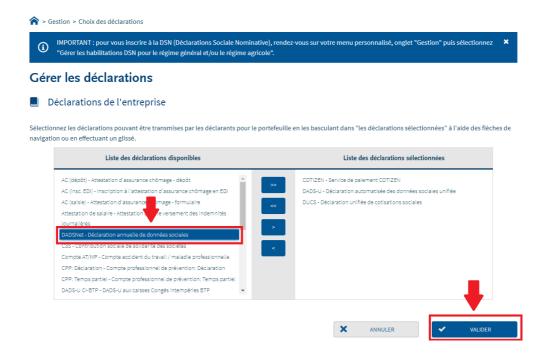


2) Ensuite, en bas de la page, cliquer sur « Gérer les déclarations prolongeables »

#### Gestion des déclarations



3) Depuis la liste à gauche sélectionner « DADSNet- Déclaration annuelle de données sociales » et faites glisser l'application à droite ensuite appuyez sur « Valider » :



Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises



4) Après la validation vous allez revenir sur la page d'accueil où il faudra cocher le service
 « DADSNet » comme indiqué ci-dessous :

#### Vos déclarations





#### Remarque – Inscription de votre entreprise :

Il est possible que vous ayez cette question lors de votre inscription à la DADSNet sur netentreprises.fr :

« Quel est le profil de votre entreprise? »

→ Il faut sélectionner : « Les cotisations sociales et contributions pour une entreprise ou un organisme du secteur privé ».

Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises



# Inscription de votre entreprise

© Vous souhaitez utiliser Net-Entreprises
pour...

Votre entreprise

✓ Vos souhaitez utiliser les services liés à...

La DSN pour toutes les procédures qu'elle remplace

L'embauche pour une entreprise ou un organisme du secteur privé

L'assurance maladie

Le départ de salarié

Les cotisations sociales et contributions pour une entreprise ou un organisme du secteur privé

Les services du BTP

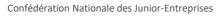
Le versement des revenus de remplacement

Les services agricoles

Formation

5) Vous arrivez sur la page suivante, où il faudra cliquer sur le bouton « Commencer » :









Où suis-je ? Accueil

#### Bienvenue dans DADSNET

Vous allez saisir, par internet, votre Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) pour la Sécurité Sociale.

La DADS est indispensable notamment pour l'ouverture des droits à l'assurance maladie, la mise à jour du compte retraite, le préremplissage de la déclaration de revenus de vos salariés.

Toutes vos données sont donc utiles et transmises à de nombreux partenaires.

#### Institutions de retraite complémentaire

Cette déclaration ne sera pas transmise à votre institution de retraite complémentaire ARRCO ou AGIRC (IRCANTEC pour les collectivités locales), ni à la CNRACL, ni à la RAFP pour le personnel titulaire des collectivités publiques. En conséquence, vous devez impérativement remplir vos obligations vis-à-vis de ces caisses de retraite, suivant les modalités qu'elles vous ont indiquées.

Par contre, si vous employez des salariés qui relèvent du Service des Retraites de l'Etat (SRE) ou de la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC), vous pouvez faire vos déclarations à destination de ces caisses par DADSNET.

#### Et toujours

- Des écrans contextuels qui allègent votre saisie,
- Une page «profil déclaratif» pour chaque salarié pour sélectionner uniquement les rubriques nécessaires,
- Des listes déroulantes pour vous guider dans votre saisie,
- Une aide en ligne symbolisée par 1 disponible à tout moment dans le bandeau en haut de chaque page et à côté des zones de saisie.

#### Compte professionnel de prévention

Le compte professionnel de prévention est un dispositif créé par la LOI n° 2014-40 du 20 janvier 2014 afin de réduire l'inégalité face aux risques professionnels.

La période d'exposition aux risques professionnels repose sur :

- La définition de seuils annuels associés à chacun des facteurs de risques définis dans le code du travail
- La déclaration par l'employeur des salariés pour qui le seuil est dépassé pour un ou plusieurs facteurs.

S'informer sur le compte professionnel de prévention : un numéro de téléphone unique, le 3682 et un site dédié www.compteprofessionnelprevention.fr

# Salariés relevant du régime agricole de la Sécurité Sociale (MSA)

Si vous n'employez que des salariés relevant du régime agricole, vous devez saisir la déclaration fiscale sur le site des impôts <a href="https://www.impots.gouv.fr/portal/static/pro/pro.html">www.impots.gouv.fr/portal/static/pro/pro.html</a>

La déclaration sociale est à déclarer par DTS sur le site de la MSA www.msa.fr/lfr

#### Honoraires seuls

Si vous souhaitez déclarer uniquement des honoraires, vous devez utiliser le site de la Direction Générale des finances publiques <a href="https://teletd.impots.gouv.fr/teletd/connexionEFI.do">https://teletd.impots.gouv.fr/teletd/connexionEFI.do</a>

Ce portail permet aux entreprises et professionnels d'accéder à la plupart de leurs démarches fiscales en ligne (mode EFI) dont la déclaration d'honoraires ou de commissions.

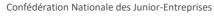
#### Besoin de nous contacter?

Cliquez <u>ici</u> pour accéder à l'adresse mèl de votre correspondant privilégié.



Commencer

Janvier 2022





- 6) Vous arrivez sur la page ci-dessous.
  - a. Si c'est la première DADS de votre Junior, cliquez sur le bouton « Ajouter une déclaration » :



b. Si ce n'est pas la première DADS de votre Junior, cliquez sur « Débuter » :



7) Vous arrivez sur la page ci-dessus, cliquez sur « Saisir ma DADS »:

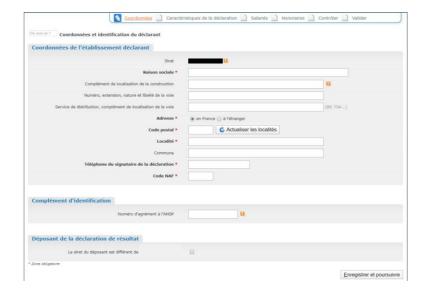


Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises



#### 8) Il faudra remplir le formulaire suivant :



Remplissez les champs suivants :

- a. Coordonnées de l'établissement
  - Renseignez les coordonnées de votre Junior (SIRET, Adresse...)
  - Attention au Code NAF/APE (4 chiffres et une lettre)
- b. Complément d'identification
  - N° d'agrément ANSP : Ne pas remplir
- c. Déposant de la déclaration de résultat "Le SIRET du déposant est différent de"
  - Ne pas cocher

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »



9) Vous arrivez sur la page suivante :

| Déclaration        |                              |  |                           |
|--------------------|------------------------------|--|---------------------------|
|                    | Votre déclaration comporte * | des salariés et des honoraires                 |                           |
|                    |                              | des salariés uniquement                        |                           |
|                    |                              | odes honoraires uniquement                     |                           |
|                    |                              | ni salariés, ni honoraires (déclaration néant) |                           |
| * Zone obligatoire |                              |  |                           |
|                    |                              |  | Enregistrer et poursuivre |

Votre déclaration comporte : « des salariés et des honoraires »

<u>Si toutefois vous n'avez pas d'honoraires à déclarer dans la DAS2, il vous faudra cocher «</u>
<u>des salariés uniquement » pour pouvoir valider votre déclaration. Si vous n'avez reversé</u>
<u>aucune rétribution sur 2021, cochez « ni salariés, ni honoraires » pour déclarer à néant.</u>

De nouveaux champs apparaissent comme le montre la capture ci-dessous :

| Où suis-je ? Caractéristiques de la déclaration   |
|---|
| Déclaration   |
| Votre déclaration comporte *  |
| odes salariés uniquement  |
| odes honoraires uniquement  |
| oni salariés, ni honoraires (déclaration néant)   |
| Motif de saisie de votre DADS * ▼   |
| Effectif au 31/12 *   |
|   |
| Données relatives aux salariés  |
| Aucun taux AT (cocher cette case si aucun taux ne vous a été notifié)                                       |
| Etablissement assujetti à la taxe sur les salaires * 🔘 oui 🔘 non 🚨  |
| Etablissement assujetti à la taxe d'apprentissage * oui onon  |
| Etablissement assujetti à la contribution supplémentaire à l'apprentissage * 🔘 oui 🔘 non 🚨                  |
| Etablissement assujetti à la formation professionnelle continue * 🔘 oui 🔘 non 🚨                             |
| Etablissement assujetti à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) * 🔘 oui 🔘 non 🚨 |
|   |
| Données relatives aux honoraires  |
| Date de clôture de l'exercice comptable 33 JJ/MM/AAAA €   |
| * Zone obligatoire  |
| Enragistra et noursuivra  |

Motif de saisie de votre DADS : « NO – Employeur non soumis à l'obligation DSN ».

Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

Tous droits réservés

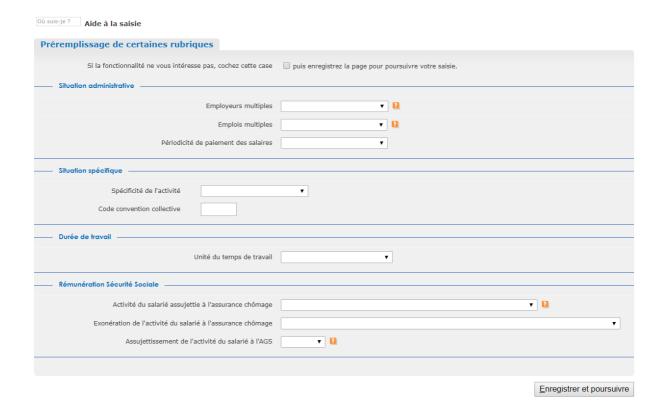


Effectif au 31/12 : Mettre le nombre d'étudiants ayant un Récapitulatif de Mission/Avenant à un Récapitulatif de Mission en cours au 31/12/2021.

- Aucun taux AT à déclarer : Ne pas cocher
- Etablissement assujetti à la taxe sur les salaires : « NON »
- Etablissement assujetti à la taxe et contribution à l'apprentissage : « NON »
- Etablissement assujetti à la contribution supplémentaire à l'apprentissage : « NON »
- Etablissement assujetti à la formation professionnelle continue : « NON »
- Etablissement assujetti à la participation des employeurs à l'effort de construction
   (PEEC) : « NON »
- Date de clôture : A renseigner uniquement en cas de clôture différente du 31/12

Puis cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

10) Vous arrivez ensuite sur la page ci-dessous :



Remplissez les champs suivants :

Situation administrative





- Employeurs multiples : « 01 employeur unique »
- Emplois multiples : « 01 emploi unique »
- Périodicité de paiement des salaires : « 90 salarié non concerné »

#### Situation spécifique

- Spécificité de l'activité : « 08 occasionnel »
- Code convention collective: « 9999 »

#### Durée du travail

• Unité de temps de travail : « 90 – salarié non concerné »

#### Rémunération Sécurité Sociale

- Activité du salarié assujettie à l'assurance chômage : « 01 activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage »
- Exonération de l'activité du salarié à l'assurance chômage : « 90 salarié non concerné
   »
- Assujettissement du salarié à l'AGS : « 01 oui »

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

Passez à l'étape 3







# 3. Etape 3 : Remplissage du formulaire salarié

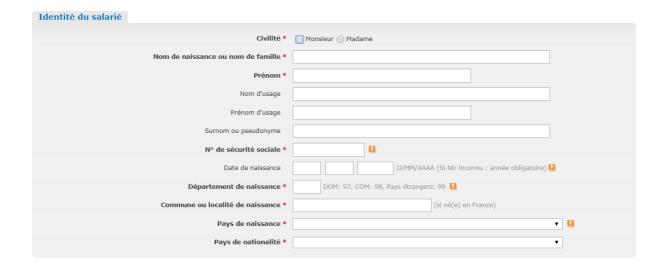
1. Une fois l'étape 2 terminée, vous arrivez sur cette page :

| Où suis-je ? Liste des salarié | és                          |          |        |                             |                         |                  |         |                     |          |         |                      |
|--------------------------------|-----------------------------|----------|--------|-----------------------------|-------------------------|------------------|---------|---------------------|----------|---------|----------------------|
| Trier par Nom Prénom ▼         | Filtrer Tous les salariés 🔻 |          |        | Rechercher N                | lom                     |                  |         | Nir                 |          |         | X                    |
| i Salarié(s) non identifié(s)  |                             |          |        |                             |                         |                  |         |                     |          |         |                      |
|                                |                             |          |        | Emploi                      |                         |                  |         | Rémunér             | ations   |         |                      |
| Nom Prénom                     | Nir                         | Identité | Profil | Situation<br>Administrative | Situation<br>Spécifique | Durée<br>travail | Régimes | Sécurité<br>Sociale | Fiscales | Autres  | Données<br>Annuelles |
|                                |                             |          |        |                             |                         |                  |         |                     |          |         |                      |
| Supprimer les salariés sélect  | ionnés                      |          |        |                             |                         |                  |         |                     |          | Ajouter | un salarié           |

#### Cliquez sur « Ajouter un salarié »

Attention : sont à déclarer TOUS les étudiants ayant perçus une rétribution sur l'année civile 2021. Il devra y avoir autant de déclarations que d'étudiants différents ayant reçu une rétribution. Pour cela il faut considérer la date d'émission du BV. Il faudra déclarer les stagiaires que si la gratification du stage dépasse la rétribution exonérée de charges sociales

2. Vous arrivez sur la page suivante :



Remplissez uniquement les champs suivants :





#### <u>Identité du salarié</u>

- Civilité
- Nom de naissance ou nom de famille
- Prénom
- Numéro de sécurité sociale. Pour les étudiants n'ayant pas de n° de sécurité sociale français, créez-en un sur le modèle français : sexe (1 pour les hommes, 2 pour les femmes), année de naissance, mois de naissance, suivi d'une succession de 9 jusqu'à avoir 13 chiffres (soit S AA MM 99 999 999).
- Date de naissance (une partie se pré-remplit normalement après avoir indiqué le numéro de sécurité sociale)
- Département de naissance (est pré-rempli normalement après avoir indiqué le numéro de sécurité sociale)
- Commune ou localité de naissance
- Pays de naissance
- Pays de nationalité

#### Adresse du salarié

- Adresse
- Code postal

Cliquez sur « Actualiser les localités »

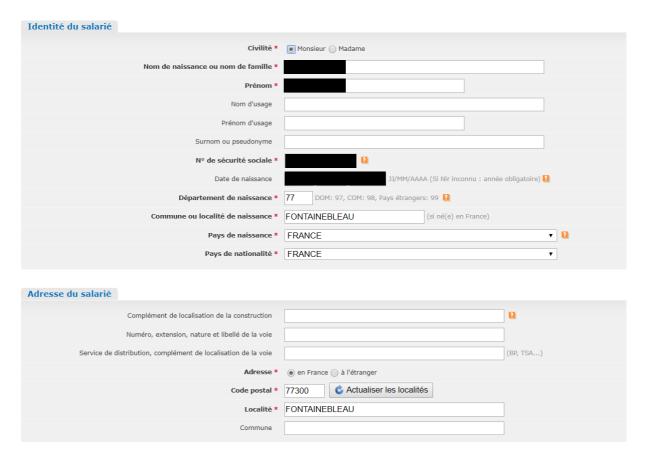
• Localité (sélectionner la localité correspondante)

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises





Ne pas actualiser, rafraîchir, ou revenir à la page précédente sinon vous perdrez les données du salarié en cours.

3. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises



| Le salarié est concerné par les primes et indemnités  |
|---|
| Primes versées aux salariés sous contrat de droit privé 🔃   |
| ☐ Indemnités versées en fin de contrat de travail 1   |
|   |
| Le salarié est concerné par les sommes et avantages exonérés de cotisations   |
| Nous vous conseillons de consulter l'aide en ligne si vous souhaitez des informations détaillées sur ces rubriques  |
| Epargne salariale (Participation, intéressement, plans d'épargne, dividende)  |
| ☐ Attribution d'actions gratuites et/ou de stocks options   |
| ☐ Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) 🔝  |
| Participation patronale au financement d'avantages particuliers (Titres-restaurants, frais de transports publics/personnel, prestations de retraite supplémentaire/prévoyance |
| complémentaire) 🚨   |
| 🔲 Autres sommes exonérées (Rémunération des arbitres, volontariat associatif, gratification de stage, rémunération des vendeurs colporteurs de presse) 📔                      |

#### Remplissez les champs suivants :

#### Caractéristiques du salarié

- Profil : « Le salarié dépend du régime Général pour tous les risques (y compris régime local Alsace Moselle) »
- Le salarié est présent toute l'année : Ne pas cocher
- Le salarié est concerné par le décalage de paie : Ne pas cocher
- Le salarié est exposé aux risques professionnels salarié du régime général (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) : Ne pas cocher

#### Le salarié est concerné par les bases exceptionnelles et réductions de cotisations

 Ensuite, le seul élément à cocher dans cette rubrique : « Exonérations ou réductions de cotisations URSSAF »

#### Le salarié est concerné par les primes et indemnités

• Ne rien cocher

#### Le salarié est concerné par les sommes et avantages exonérés de cotisations

 Si vous avez eu des stagiaires sur l'année civile 2021, cochez : « Autres sommes exonérées (Rémunération des arbitres, volontariat associatif, gratification de stage, rémunération des vendeurs colporteurs de presse »

Cliquez ensuite sur « Enregistrer et poursuivre »

4. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



| Situation administrative   |                |   |
|--|----------------|---|
| Période du *   | 1M/AAAA) au    | 1 (3)/MM/AAAA)  |
| Pour créer une autre période saisissez les données relatives à la période e nouvelle période". | en cours de sa | asisie et cliquez en bas des pages ("données fiscales" ou "autres") sur le bouton "Enregistrer et créer une |
| Code motif début période *   |                | <b>v</b>  |
| Code motif fin période *   |                | •   |
| Le siret du lieu géographique de travail est différent de 349079                               | 92100020       |   |
| Employeurs   | multiples *    | 01 - employeur unique 🔻 🗓   |
| Emplois  | multiples *    | 01 - emploi unique  |
| Périodicité de paiement de   | s salaires *   | 90 - salarié non concerné ▼   |
| Nature de  | e l'emploi *   |   |
| Matricule dans l'état  | blissement     |   |
| Travail frontalier ou à  | l'étranger     | •   |
| Lien de parenté du salarié avec l'e  | employeur      | v D   |
| Salarié d'une entreprise   | étrangère      | •   |
| * Zone obligatoire   |                |   |
|  |                | Enregistrer et poursuivre   |

Sur cette page, il est nécessaire de rentrer les données autant de fois qu'il y a de BV pour l'étudiant concerné par l'étape précédente. Munissez-vous donc de l'ensemble des BV de cet étudiant ou utilisez votre tableau de suivi (par exemple, le Tableau Récapitulatif URSSAF ou un autre tableau que vous utilisez en interne dans votre Junior).

Pour les stagiaires, il faut déclarer chaque convention de stage. Généralement, les stagiaires possèdent une seule convention sur l'année civile 2021 et sont donc à déclarer une seule fois. La période à prendre en compte est uniquement l'année 2021 même si le stage commence ou se termine ultérieurement.

Remplissez les champs suivants :

#### Situation administrative

#### Période du :

- Date de fin = « date de l'émission du BV » / « date de fin du stage sur la convention » (si date de fin de stage ultérieure à 2021, mettre 31 décembre 2021)
- Date de début = « date de fin moins le nombre de JEH reversés figurant sur le BV (1 JEH = 1 jour) » / « date de fin du stage sur la convention » (si date de début antérieure à 2021, mettre 1er janvier 2021)

Motif début : sélectionner « 001 - embauche »

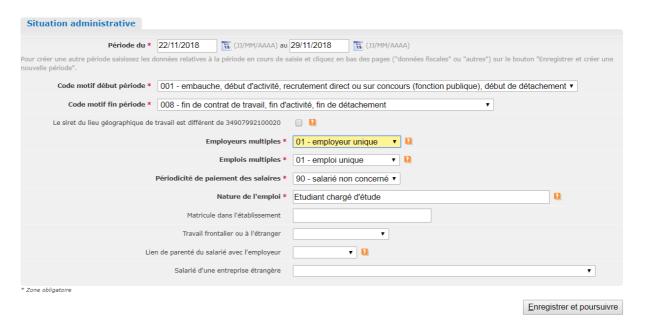


Confédération Nationale des Junior-Entreprises



- Motif fin : sélectionner « 008 fin contrat de travail »
- Le SIRET du lieu géographique de travail est différent de XXXX : Ne pas cocher
- Code employeurs multiples : sélectionner « Unique » (Déjà pré-rempli normalement)
- Code emplois multiples : sélectionner « Unique » (Déjà pré-rempli normalement)
- Périodicité de paiement des salaires : sélectionner « 90 salarié non concerné »
   (Déjà pré-rempli normalement)
- Nature de l'emploi et qualification : mettre « Etudiant chargé d'étude » / « Etudiant en stage »

#### Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

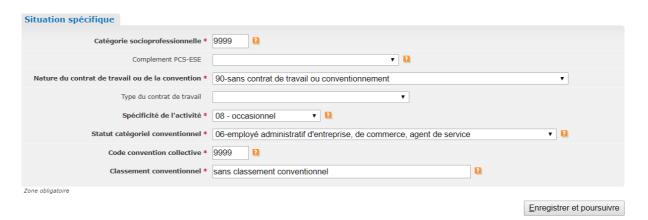


5. Vous arrivez sur la page ci-dessous :









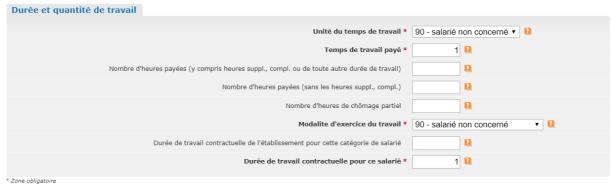
#### Remplissez les champs suivants :

#### Situation spécifique

- Catégorie socioprofessionnelle : mettre « 9999 »
- Nature du contrat de travail ou de la convention : « 90 sans contrat de travail ou conventionnement »
- Spécificité de l'activité : sélectionner « 08 occasionnel » (Déjà pré-rempli normalement)
- Statut catégoriel conventionnel : « 06 employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service »
- Code convention collective : mettre « 9999 » (Déjà pré-rempli normalement)
- Classement conventionnel: mettre « sans classement conventionnel »

#### Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

6. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Enregistrer et poursuivre

#### Remplissez les champs suivants :

Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises



#### Durée et quantité de travail

- Unité de temps de travail : sélectionner « 90 salarié non concerné » (Déjà pré-rempli normalement)
- Temps de travail payé : (mettre le nombre de JEH figurant sur le BV) x 7 / nombre d'heures sur la convention de stage réalisées en 2021 soit le nombre d'heures présent sur la convention multiplié par le nombre de mois de stage en 2021
- Nombre d'heures payées : Ne rien mettre
- Nombre d'heures payées : Ne rien mettre
- Nombre d'heures de chômage partiel : Ne rien mettre
- Modalité d'exercice du travail : « 90 salarié non concerné »
- Durée de travail contractuelle pour ce salarié : mettre le nombre de JEH figurant sur le
   BV / nombre d'heures sur la convention de stage réalisées en 2021

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

7. Vous arrivez sur la page ci-dessous :

| Régimes de base obligatoires de Sécurité Sociale 🛭                 |        |
|--|--------|
| Le salarié dépend du Régime Général pour tous les risques          |        |
| Accidents du travail   |        |
| Indiquez le taux AT auquel est rattaché le salarié * 742CB - 1.0 ▼ |        |
| Nombre d'heures travaillées pour la période                        |        |
| Risque Maladie   |        |
| Délégation de gestion du risque maladie                            |        |
| Code d'extension du régime pour le risque maladie  ▼               |        |
| Enregistrer et pour  | suivre |

Remplissez les champs suivants :

#### Accident du travail

Indiquez le taux AT auquel est rattaché le salarié : sélectionnez le taux d'AT correspondant à votre structure (et donc à celui indiqué sur votre BV de 2021). Ce dernier est parfois présélectionné sur le site.



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



• Nombre d'heures travaillées pour la période : Ne rien mettre

#### Risque maladie

• Ne rien remplir

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

8. Vous arrivez sur la page ci-dessous :

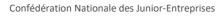
| Rémunérations Sécurité Sociale                                   |   |
|--|---|
| Base brute Sécurité Sociale pour la période *                    | 41 € 🚨  |
| Nature de base de cotisation *                                   | 02 - base forfaitaire 🔻 🚨   |
| Déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels *     | 0 En l'absence de déduction, renseigner la valeur 0 🚺   |
| Base limitée au plafond de la sécurité sociale pour la période * | 41] € 12 Reportez ici la base brute si elle est inférieure ou égale au salaire plafond Sécurité Sociale (voir aide en ligne). Si la base brute est supérieure au salaire plafond Sécurité Sociale, reportez le plafond. |
| Base C.S.G. sur revenus d'activité *                             | 41 € 1  |
| Base C.S.G. sur revenus de remplacement *                        | 0 € Indiquer 0 si le salarié n'est pas concerné par les revenus de remplacement 🛭   |
| Assurance Chômage  |   |
| Activité du salarié assujettie à l'assurance chômage *           | 01 - activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage $$  |
| Exonération de l'activité du salarié à l'assurance chômage *     | 90 - salarié non concerné   |
| Assujettissement de l'activité du salarié à l'AGS *              | 01 - oui 🔻  |
| Salaire brut assurance chômage et/ou AGS *                       | 160 € 🖬   |
| * Zone obligatoire   |   |
|  | Enregistrer et poursuivre   |

#### Remplissez les champs suivants :

#### Rémunérations Sécurité Sociale

- Base brute Sécurité Sociale pour la période : nombre de JEH figurant sur le BV x 41,00
   / cumul du montant brut non exonéré de cotisations des gratifications des stagiaires de 2021
- Nature de base de cotisation : sélectionner « 02 base forfaitaire »
- Taux d'abattement pour frais professionnels : mettre « 0 »
- Base limitée au plafond de la sécurité sociale pour la période : nombre de JEH figurant sur le BV x 41,00 / cumul du montant brut non exonéré de cotisations des gratifications des stagiaires de 2021
- Base C.S.G. sur revenus d'activité : nombre de JEH figurant sur le BV x 41,00 / cumul
   du montant brut non exonéré de cotisations des gratifications des stagiaires de 2021



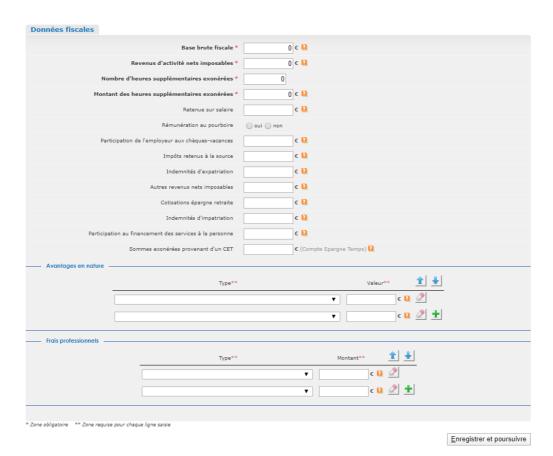




Base C.S.G. sur revenus de remplacement : mettre « 0 »

#### Assurance Chômage

- Activité du salarié assujettie à l'assurance chômage : « 01 activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage » (déjà pré-rempli normalement) / « 90 – salarié non concerné » pour les stagiaires
- Exonération de l'activité du salarié à l'assurance chômage : « 90 salarié non concerné
   » (déjà pré-rempli normalement)
- Assujettissement du salarié à l'AGS : « 01 oui » (déjà pré-rempli normalement) / « 90 salarié non concerné » pour les stagiaires
- Salaire brut assurance chômage et/ou AGS: mettre la rétribution brute totale figurant sur le BV (base d'indexation des cotisations chômage et AGS) / 0 pour les stagiaires
- Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »
- 9. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Remplissez les champs suivants :



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



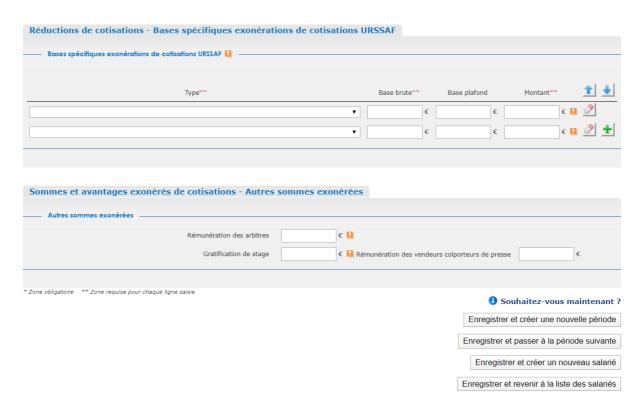
#### Données fiscales

- Base brute fiscale : mettre « 0 »
- Revenus d'activité nets imposables : mettre « 0 »
- Nombre d'heures supplémentaires exonérées : mettre « 0 »
- Montant des heures supplémentaires exonérées : mettre « 0 »

#### Ne rien remplir d'autre sur cette page

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

10. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Ne rien remplir sur cette page

S'il y a d'autres BV en 2021 (ou conventions de stage donnant lieu à des cotisations sociales) à saisir pour l'étudiant, cliquez sur « Enregistrer et passer à la période suivante » et reprenez ce tutoriel à partir du paragraphe 4 de la partie 3.

S'il y a d'autres étudiants ayant reçus un BV en 2021 (ou conventions de stage donnant lieu à des cotisations sociales) qui n'ont pas été renseignés dans DADSNET, cliquez sur «



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



Enregistrer et passer à la création d'un nouveau salarié » et reprenez ce tutoriel à partir du paragraphe 2 de la partie 3.

Sinon, cliquez sur « Enregistrer et retourner à la liste des salariés »

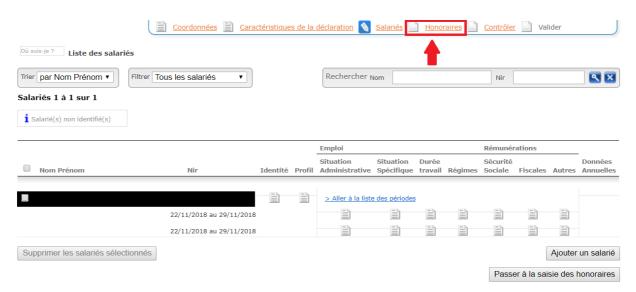
# 3. Etape 4: Remplissage du formulaire honoraires (DAS2)

A la suite de la DADS vous pouvez déclarer votre DAS2. Lors de cette étape, il s'agit d'enregistrer tous les honoraires perçus supérieurs à 1 200 euros :

- Les honoraires des étudiants ayant reçus sur l'année civile 2021 un montant net total supérieur à 1 200 euros.
- Les honoraires TTC supérieurs à 1 200 euros (exemple : expert-comptable, auditeur AFNOR, avocat, etc.)

#### Les gratifications de stage ne sont pas à déclarer dans la DAS2

1. Une fois l'étape 3 terminée, vous vous trouvez normalement sur la page suivante :



Cliquez sur « Honoraires »

Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises





#### Cliquez sur « Ajouter un honoraire »

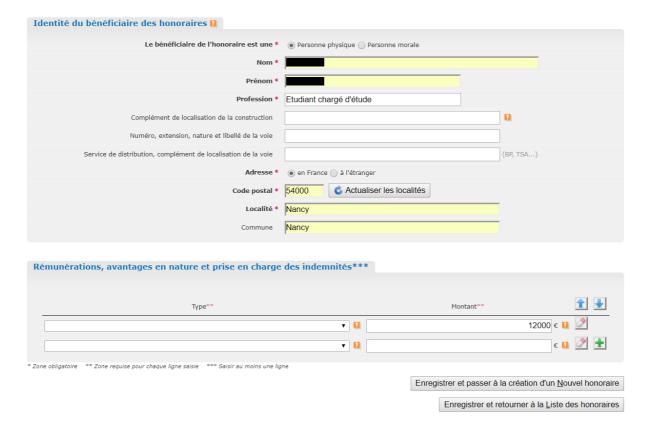
2. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Si l'honoraire à déclarer concerne un étudiant, cliquez sur « Personne physique », si c'est une entreprise ou une association, cliquez sur « Personne morale ».

Pour les étudiants (= personnes physiques), remplissez les champs suivants :





#### <u>Identité du bénéficiaire des honoraires</u>

- Nom : mettre le nom de l'étudiant
- Prénom : mettre le prénom de l'étudiant
- Profession : mettre « Etudiant chargé d'étude »
- Adresse : mettre « en France » ou « à l'étranger »
- Code postal : mettre le code postal de l'étudiant

#### Cliquer sur « Actualiser les localités »

• Sélectionner la localité de l'étudiant dans la liste déroulante

#### Rémunérations, avantages en nature et prise en charge des indemnités

Comme vous pouvez le constater, vous avez la possibilité de remplir plusieurs honoraires en utilisant le bouton <u>"plus"</u>. Il ne faut pas appuyer sur ce bouton. Vous ne déclarez qu'un honoraire pour l'étudiant correspondant à la somme des montants nets de ses BV pour l'année civile 2021.

• Type: « 01- honoraires, vacations »



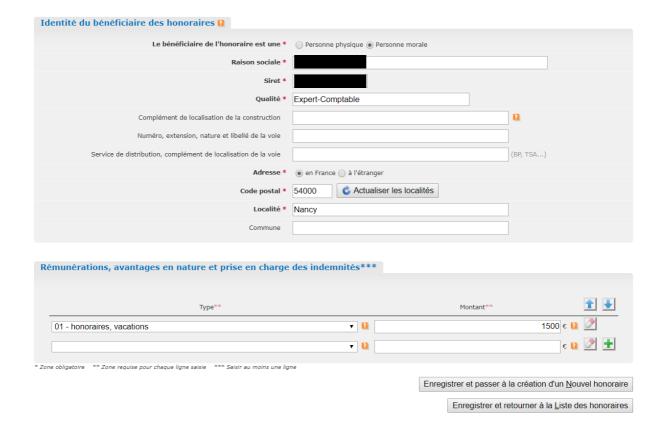
Confédération Nationale des Junior-Entreprises



 Montant en €: « montant net versé sur l'année civile 2021 (somme des montants nets à payer des BV de l'année 2021) arrondi à l'unité »

<u>Pour les entreprises et associations (= personnes morales)</u>, remplissez les champs suivants

:



#### Identité du bénéficiaire des honoraires

- Raison sociale : mettre le nom du cabinet
- Siret: mettre le Siret du cabinet
- Qualité: mettre par exemple Expert-comptable ou Avocat ou Auditeur AFNOR etc.
- Adresse : mettre « en France » ou « à l'étranger »
- Code postal : mettre le code postal du cabinet

#### Cliquer sur « Actualiser les localités »

• Sélectionner la localité du cabinet dans la liste déroulante

Rémunérations, avantages en nature et prise en charge des indemnités

Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

Tous droits réservés



Comme vous pouvez le constater, vous avez la possibilité de remplir plusieurs honoraires en utilisant le bouton <u>"plus"</u>. Il ne faut pas appuyer sur ce bouton. Il ne faut déclarer qu'un honoraire pour le cabinet, correspondant à la somme totale TTC versée sur l'année 2021 à la personne morale.

- Type: « 01 honoraires, vacations »
- Montant en € : « montant total des rétributions TTC versées sur l'année civile 2021 arrondi à l'unité »

S'il y a d'autres honoraires à saisir, cliquez sur « Enregistrer et passer à la création d'un nouvel honoraire » et reprenez ce tutoriel à partir du paragraphe 2) de la partie 4.

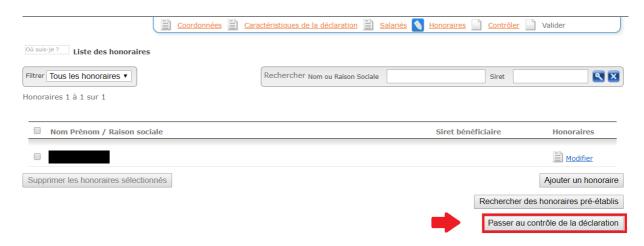
Sinon, cliquez sur « Enregistrer et retourner à la liste des honoraires »

Passez à l'étape 5



## 4. Etape 5 : Contrôle et validation de la déclaration DADS et DAS2

Une fois l'étape 4 validée, vous vous trouvez sur la page suivante :



#### Cliquez sur « Passer au contrôle de la déclaration »

Vous arrivez sur la page suivante :



#### Cliquez sur « Contrôler le contenu de la déclaration avant de le valider »

Cliquez UNIQUEMENT si vous avez bien vérifié le contenu de votre déclaration. Pour la vérifier, vous pouvez vous aider du bouton « Montants Sécurité Sociale » (ne pas cliquer sur « Montants Fiscaux » et « Autres Montants » car ils ne concernent pas les Juniors) pour imprimer un récapitulatif non officiel et contrôler votre déclaration.





# Pensez à conserver le tableau généré par « Montants Sécurité Sociale », car il s'agit d'un résumé de la DADS, qui facilite son contrôle.

Si tout se passe bien, vous arrivez sur la page suivante :

| Où suis-je ? Contrôler   |
|--|
| Accès aux tableaux récapitulatifs  |
| Les tableaux récapitulatifs sont présents afin de vous permettre de contrôler votre saisie <u>avant</u> validation de votre dads.  Attention, ce service ne sera plus accessible après validation. |
| Montants Sécurité Sociale Montants Fiscaux Autres Montants   |
|  |
| Votre déclaration est conforme aux contrôles.  Aucune anomalie n'est présente.  Vous pouvez maintenant ajouter des salariés ou des honoraires ou valider la déclaration.                           |
| Valider votre déclaration  |
| ou Ajouter des salariés  |
| ou Ajouter des honoraires  |

Cliquez ensuite sur « Valider votre déclaration »

ATTENTION!: Toute validation est définitive (formulaires salariés et honoraires).

Vous arrivez sur la page ci-dessous, cliquez encore sur « Valider votre déclaration » :

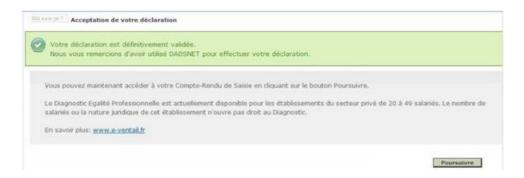


Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises



Vous arrivez sur une page d'attente, patientez quelques instants. Puis, vous arrivez sur la page ci-dessous, cliquez sur « Poursuivre » :



Vous retournez automatiquement sur la liste des déclarations, cherchez votre ligne de déclaration et cliquez sur « Accéder au Compte Rendu de Saisie ». Un document PDF s'affiche sur votre écran,

Enregistrez-le et conservez-le!

Il vous sera demandé lors de l'audit-conseil CNJE ou en cas de contrôle URSSAF!



# III. Gestions des problèmes

# 1. Panneau DADSNet non présent

Lors de votre connexion sur net-entreprises.fr, il est possible que l'encart DADSNet, encadré en rouge ci-dessous, ne soit pas présent et ne vous permette ainsi pas de la déclarer.



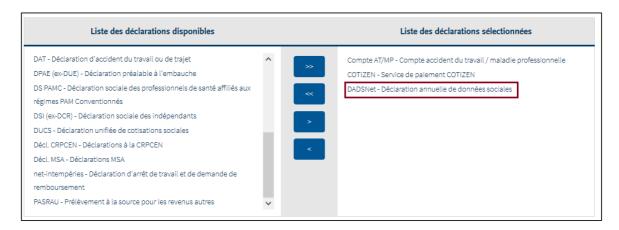
Avant, assurez-vous bien que vous avez scrupuleusement suivi les points <u>II.2.1</u> à <u>II.2.4</u>. Si c'est en effet le cas, alors la mention « DADSNet – Déclaration Annuelle de données sociales » devrait être présente dans la partie droite du tableau, comme indiquez ci-dessous.









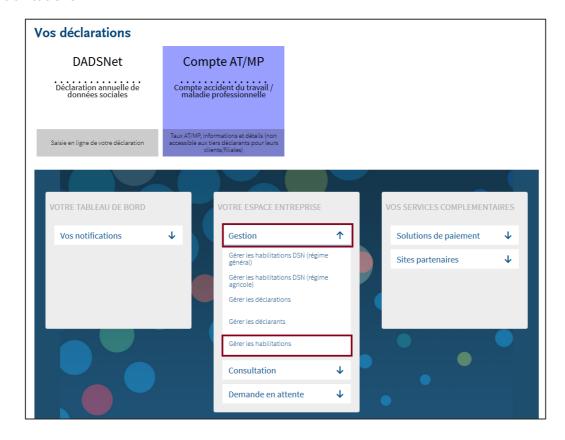


Si vous n'observez pas cela, nous vous invitons à vous référer encore une fois au point <u>II.2.1</u> et aux suivants.

Sinon, vous avez un problème relatif à la gestion des habilitations de votre compte. Cela veut tout simplement dire que le compte que vous utilisez n'est pas autorisé à déclarer et remplir une DADS.

Néanmoins, ce n'est pas rédhibitoire et pour modifier cela, nous vous invitons à suivre les étapes suivantes.

Rendez-vous sur la page d'Accueil et cliquez sur « Gestion » puis « Gérer les habilitations ».



Janvier 2022

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

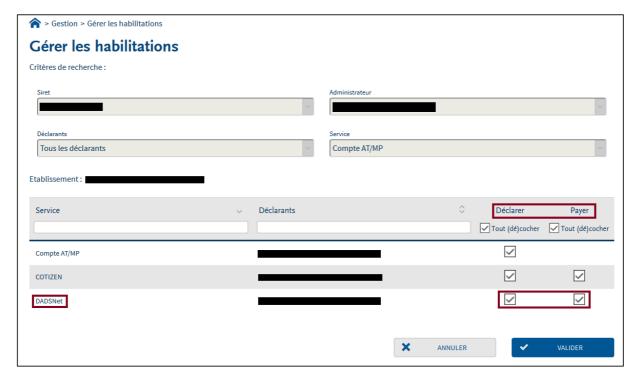


Vous devriez ainsi arriver sur la page ci-dessous.



Assurez-vous bien que « Tous les déclarants » et « Tous les services » sont bien sélectionné dans respectivement « Déclarants » et « Services ».

Cliquez ensuite sur le bouton « Rechercher » afin d'afficher l'ensemble des déclarants associés au SIRET de votre structure. Vous arriverez ainsi sur la page ci-dessous.



Il faudra ainsi s'assurer que sur la ligne « DADSNet », les éléments « Déclarer » et « Payer » seront bien cochés. Une fois ceux-ci cochés et après avoir cliqué sur « Valider », l'encart « DADSNet » apparaitra sur la page d'Accueil.







# 2. Chevauchement des périodes de rétributions

Lors du remplissage de votre DADS, vous pouvez rencontrer le problème suivant :

 Pour un même étudiant, vous avez émis deux BV pour lesquels les périodes de rétributions remplies dans la DADS se chevauchent. Or, étant donné que la DADS associe les périodes de rétribution à des durées de contrat de travail, il n'est pas permis de cumuler deux contrats en même temps. Le logiciel empêche donc ce remplissage.

La solution est donc la suivante :

 Au lieu de déclarer deux BV, vous déclarer un seul BV pour lequel vous allez indiquer la somme des rétributions brutes, des JEH et des assiettes de cotisations des deux BV. Pour la date d'émission du BV, choisissez la date la plus récente.

Exemple : Vous avez payé un premier BV de 2 JEH, avec 600 € en base brute et 81,20 € en assiette de cotisation, le 12/02/2021. Un second BV de 19 JEH, 1000 € en base brute et 771,40 € en assiette de cotisation, le 18/02/2021.

On rappelle que la date de début correspond à la date d'émission du BV à laquelle on soustrait le nombre de JEH.

La date de début du premier BV est donc le 10/02/2021 et la date de début du second BV est le 30/01/2021.

Au lieu de déclarer ces deux BV, vous n'en déclarez qu'un seul qui correspondra à un BV émis le 18/02/2021 avec **21 JEH**. La date de début sera donc au 28/01/2021. Par ailleurs, il faudra déclarer aussi les éléments suivants pour ce BV :

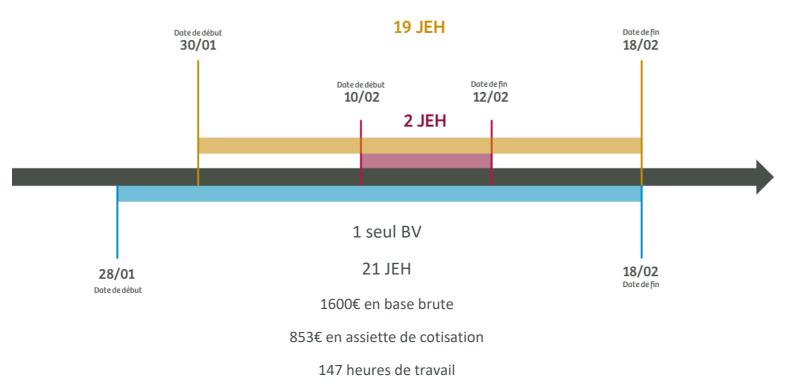
- Base brute : 1000 € + 600 € soit 1600 € ;
- Assiette de cotisation : 81,20 € + 771,40 € soit 852,60 €donc 853 € en arrondissant ;
- Temps de travail payé : nombre de JEH total multiplié par 7 donc 7\*21 c'est-à-dire
   147 heures.







Vous trouverez ci-dessous une frise chronologique résumant la situation.



### 3. Gestion des numéros de Sécurité Sociale

Si vous faites travailler des intervenants étrangers, il est possible que ceux-ci ne disposent pas encore de numéro de sécurité sociale ou bien que ce dernier soit uniquement temporaire. On appelle alors ce numéro un Numéro d'Immatriculation d'Attente (NIA), par opposition au Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR), qui est lui définitif.

Ce numéro se caractérise par le fait de commencer non pas par un 1 ou un 2 mais plutôt par un 7 ou un 8. Or, le NIA est bloqué lors du remplissage de votre DADS.

Ainsi, la seule possibilité pour résoudre ce problème est la suivante :

 Créer un numéro de sécurité sociale à la main en commençant toujours par un 1 ou 2 en fonction du sexe de la personne puis en indiquant les deux derniers chiffres de l'année de naissance, les deux chiffres du mois de naissance et enfin compléter avec des 9 jusqu'à obtenir une suite de 13 chiffres.



Confédération Nationale des Junior-Entreprises





Une fois que vous aurez créé un numéro de sécurité de social et cliqué sur « Enregistrer et Poursuivre », vous aurez ce message indicatif. Vous aurez juste à cliquer sur « Poursuivre ».



Les informations saisies sur la page Identité n'ont pas permis d'identifier le salarié dans notre système d'identification. Il s'agit uniquement d'un signalement, cette non identification n'est pas bloquante. Vous pouvez modifier les informations ci-dessous et enregistrer à nouveau le formulaire. Sinon vous pouvez poursuivre votre saisie: Poursuivre

# 4. Un problème inconnu est détecté

Si vous rencontrez un problème qui ne vous semble pas figurer dans ce tutoriel, nous vous invitons tout de même à bien relire ce document. En effet, la grande majorité des tickets que nous recevons pourraient être résolus grâce à une lecture et une application consciencieuse des points listés.

Néanmoins, même si après une lecture attentive vous ne trouvez pas de solutions à votre problème, vous pouvez nous contacter via le module « Contacter la CNJE » sur Kiwi.

Bonnes saisies et bon courage!



